



Droit aux allocations chômage?

Par **Narted**, le **12/02/2009 à 12:27**

Bonjour à tous, je viens vers vous afin d'avoir une réponse à ma question voila la situation j'ai démissionné il y a 3 mois de ma société précédente pour aller dans une autre, mais j'arrive à la fin de ma période d'essai et la société ne se porte pas au mieux et j'ai peur que l'on donne pas suite à ma période d'essai..rnrnVais je avoir le droit aux indemnités assedic?rnrnMerci d'avance

Par **Visiteur**, le **12/02/2009 à 12:54**

bonjour,rnrnsi vous justifiez de 3 années d'affiliation et que vous avez démissionné pour reprendre un cdi, vous avez droit au chômage si votre nouvel employeur met fin à la période d'essai dans un délai ne dépassant pas 91 jours.

Par **Narted**, le **12/02/2009 à 12:58**

ok merci alors je précise quand meme que j'ai démissionné d'un poste à tours de main effective le 31 mars 2008 après 4 ans dans la société, j'ai repris au moins le 1er avril 2008 au moins et ne me convenant pas j'ai démissionné au 31 octobre 2008 et repris le 18 novembre dans la société actuelle.rnrnCa reste toujours bon pour avoir le chômage au cas où je ne retrouve pas de suite?

Par **Visiteur**, le **12/02/2009** à **13:05**

[fluo]Ca reste toujours [/fluo]bon pour avoir le chomage au cas ou je ne retrouve pas de suite
rnrnje ne sais pas.. le mieux est d'attendre une réponse d'un autre membre....rnrn ou d'appeler
directement les assedics... (si vous avez la réponse ce serait sympa de nous la
communiquer).rnmerci

Par **Narted**, le **12/02/2009** à **13:09**

merci je vais appeler les assedic et je vous donnerez la reponse...rnEn attendant n'hésitez pas
à me donner votre avis merci